

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 22/10/2008

**L'AN DEUX MILLE HUIT, le 22 Octobre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 octobre 2008, s'est réuni en Mairie à 19 heures sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, Mmes AHMED, DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, M AIT BOUALI, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M MAIZA, Mme FOURNIER Adjoints au Maire

M.VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. ROS, GUERRIEN, Mme MOHAMED, M MALEME, Mme KOUAME, M. KETFI, Mme CHIBAH, MM. OGE, MINIMBU, Mme HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, Mme LATOUR, M. KARMAN, Mme DERKAOUI, M. DEL MONTE, Mme KARMAN-SUCH, M. RUER, Mme GRARE, MM. KAMALA, PAUPERT, MENIA, Mme LENOURY, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusé</u> :	<u>Représenté par</u> :
M. HAFIDI M. HEDJEM Mme KELEBE	Mme MADI M. MINIMBU M. VINCENT	Mme ZAHIR Mme DESCAMPS	M. LOGRE M. PAUPERT

Absent : M. AUGY

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

---

### **QUESTION N° 242 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 25 septembre 2008**

A l'unanimité.

Approuve le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2008

---

### **QUESTION N° 243 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'O.P.H. d'Aubervilliers au titre de personne qualifiée.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Désigne M. Pierre QUAY-THEVENON en tant que personne qualifiée élue d'une collectivité territoriale et d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'O.P.H. autre que celle ou celui de rattachement,

---

**QUESTION N° 244 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Avenant à la convention triennale pour les années 2006-2007-2008 entre la commune d'Aubervilliers et l'association Logement Jeune 93**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention triennale 2006-2007-2008 avec l'Association Logement Jeune 93 (ex FJT).

---

**QUESTION N° 245 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Versement d'une subvention d'équipement pour la rénovation du Foyer des Jeunes Travailleurs à l'Association Logement Jeune 93**

A l'unanimité.

Décide de verser à l'Association Logement Jeunes 93 une subvention d'équipement de 100.000 euros. Cette dépense sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

Cette délibération remplace et annule la délibération n°198 prise lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2008.

---

**QUESTION N° 246 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Admission en non valeur de dépenses imputées sur l'exercice 2008**

A l'unanimité.

Est décidée l'admission en non valeur d'un montant de 32 880.18 euros pour produits irrécouvrables .

**QUESTION N° 247 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Signature d'une convention entre la commune, l'APCEJ et l'Education Nationale pour les interventions dans les établissements scolaires d'Aubervilliers.**

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune, l'Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants Et des Jeunes (l'APCEJ) et l'Education Nationale.

---

**QUESTION N° 248 – RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : 4 rue du Docteur Pesqué, cadastré AB 110 à Aubervilliers : cession des lots n° 40, 35, 18 et 6 au profit de M. IRZI Karim.**

**QUESTION REPORTEE**

---

**QUESTION N° 249 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : Coordination petite enfance : Crèche familiale : approbation d'un contrat passé à compter du 1er novembre 2008 avec Madame Khadija LAKHDAR, engagée en qualité d'Assistante Maternelle.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à passer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008, pour une durée de 3 ans, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, avec Madame Khadija LAKHDAR, engagée en qualité d'assistante maternelle.

Dit que la rémunération de ces agents non titulaires sera versée mensuellement et calculée de la façon suivante :

- Taux de 26 jours pour deux enfants calculée sur la base de 3 fois le montant horaire du SMIC.

A laquelle s'ajoutera

- Une indemnité de frais d'entretien ( alimentation – fournitures destinées à l'enfant) calculée sur la base de 1 heure du SMIC avec un taux de 26 jours par enfant

Dans le cas où l'assistante maternelle était amenée à prendre en charge un troisième enfant, un réajustement s'effectuera le mois suivant.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat passé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 avec Madame Khadija LAKHDAR.

**QUESTION N° 250 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France pour le projet "Action de santé communautaire dans le quartier Robespierre-Cochennec-Péri".**

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil régional d'Île-de-France une subvention pour la poursuite du projet « Action de santé communautaire dans le quartier Robespierre-Cochennec-Péri » en 2008 dans le cadre du dispositif « animation sociale des quartiers ».

---

**QUESTION N° 251 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Avenant n° 1 à la convention avec le Groupement Régional de Santé Publique dans le cadre de l'action de "Sensibilisation des jeunes d'Aubervilliers aux problèmes de toxicomanie"**

A l'unanimité.

Autorise monsieur le Maire à solliciter auprès du Groupement Régional de Santé Publique une subvention de 12.000 euros pour la prorogation de l'action « Sensibilisation des jeunes d'Aubervilliers aux questions de toxicomanie » en 2008 et à signer l'avenant n° 1 à la convention du 13 décembre 2007 déterminant les conditions de versement de ladite subvention.

---

**QUESTION N° 252 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle avec le Groupement Régional de Santé Publique en matière de lutte contre le saturnisme infantile - années 2007 à 2009.**

A l'unanimité.

Autorise monsieur le Maire à solliciter auprès du GRSP une subvention d'un montant de 92.000 euros pour la reconduction de l'action de lutte contre le saturnisme infantile en 2008 et à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle.

---

**QUESTION N° 253 - RAPPORTEUR Jean François MONINO**

**OBJET : Convention unique de mutualisation et de mise à disposition de services entre la commune d'Aubervilliers et la Communauté d'Agglomération "Plaine Commune".**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise le maire à signer la convention de mutualisation et de mise à disposition des services avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

Rappelle sa demande indiquée dans la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 « que la mutualisation des personnels soit de nouveau réfléchi et pas seulement dans le sens ascendant des villes vers la communauté d'agglomération »

Demande que soit intégré en avenant les conclusions du travail conduit par les services de la commune en relation avec ceux de la communauté d'agglomération pour ce qui est des domaines non transférés

---

**QUESTION N° 254 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Extension du groupe scolaire Joliot Curie, P.Langevin, J.Perrin. Approbation du projet, du bilan global, du plan de financement, du projet de marché, demande de subventions, du permis de construire, autorisation de signature.**

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché concernant l'extension du groupe scolaire Joliot Curie, P. Langevin, J. Perrin ainsi que le bilan global prévisionnel et le plan de financement .

Autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire inhérente à l'extension du groupe scolaire Joliot Curie, P. Langevin, J. Perrin.

Approuve le marché de travaux d'extension du groupe scolaire Joliot Curie, P. Langevin, J. Perrin ainsi alloti :

- lot n°1 : Terrassement, gros œuvre, maçonnerie, carrelage, VRD et espaces extérieurs
- lot n°2 : Etanchéité, végétalisation des toitures
- lot n°3 : Isolation extérieure, bardage
- lot n°4 : Menuiseries métalliques extérieures, fermetures, protections solaires, métallerie
- lot n°5 : Menuiseries intérieures
- lot n°6 : Cloisons, doublages et plafonds suspendus
- lot n°7 : Peinture
- lot n°8 : Revêtement de sols souples
- lot n°9 : Plomberie, chauffage, VMC
- lot n°10 : Electricité – courants forts, courants faibles.

Autorise le maire, à signer le marché en fin de procédure.

Autorise monsieur le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du conseil régional pour les travaux d'extension du groupe scolaire Joliot Curie, P. Langevin, J. Perrin et de signer la convention qui en fixerait les modalités d'exécution.

**QUESTION N° 255 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Construction de la maison de l'enfance Solomon. Avenant n°1 au marché.**

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 concernant la construction de la maison de l'enfance Solomon, avec la société BOUYGUES.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant du marché initial de 2 825 365 ,82 € TTC à 2 860 530,77 € TTC faisant ressortir une plus-value de 1,24 % du marché.

---

**QUESTION N° 256 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Construction du nouveau groupe scolaire Paul Doumer. Approbation du programme - lancement d'une étude préalable d'évaluation.**

A l'unanimité.

Approuve le programme de construction du nouveau groupe scolaire Paul Doumer.

Autoriser le lancement d'une étude d'évaluation préalable relative à la construction du nouveau groupe scolaire Paul Doumer

---

**QUESTION N° 257 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Approbation de la modification du P.O.S. : - création d'un secteur plan masse (îlot Crèvecoeur/Schaeffer), - levée de l'emplacement réservé C41, - modification de l'emplacement réservé C 47 (prolongement)**

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus.

Décide au regard des observations formulées par le commissaire enquêteur et le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Seine Saint-Denis d'apporter les modifications suivantes au secteur plan masse :

- extension du périmètre du secteur plan masse afin d'inclure les 2 parcelles rue Crèvecoeur sises 12 rue Crèvecoeur (cadastrée I 84) et 14 rue Crèvecoeur (cadastrée I 85) et définition d'une enveloppe constructible,

- modification de l'emprise constructible entre les bâtiments E et H afin de permettre la réalisation d'un bâtiment et ainsi affirmer l'angle,

Approuve le projet de modification du P.O.S modifié.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

---

**QUESTION N° 258 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Ilot Crèvecoeur : terrains situés 8 à 10 et 16-20-22 rue Crèvecoeur, 54 à 58 rue Schaeffer. Modifications du plan-masse et autorisation de signer la promesse de vente sur les bases du protocole d'accord signé le 19/11/2006 avec SPIRIT DEVELOPPEMENT**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus.

Approuve les modifications du plan-masse.

Dit que le prix de cession est fixé à 5 498 445,14 € HT- PLD inclus.

Précision est ici faite que ledit prix pourra être amené à évoluer d'ici à la signature de l'acte authentique de vente :

- selon le nombre de mètres carrés SHON effectivement constatés après obtention du ou des permis de construire,
- et selon une nouvelle répartition éventuelle entre le nombre de logement sociaux et le nombre de logement en accession, cette répartition ne pourra être envisagée qu'avec l'accord exprès du représentant de la Commune et ne pourra qu'accroître le nombre de logements sociaux

Dit que les parcelles communales qui devront être cédées devront au préalable être désaffectées et déclassées afin de pouvoir être cédées à la société SPIRIT DEVELOPPEMENT. En effet, elles appartiennent actuellement au domaine public communal du fait de leur affectation et de leur utilisation par le public et ne peuvent de ce fait être cédées en l'état.

Autorise le maire à signer la promesse de vente sur les bases techniques, juridiques et financières y figurant ainsi que l'acte de vente définitif

---

**QUESTION N° 258 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : 209-211 rue André Karman / 34 rue Charron à Aubervilliers, cadastré AB 72 : cession au profit du Groupe CMH ou tout substitué.**

**QUESTION REPORTEE**

**QUESTION N° 260 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER**

**OBJET : Convention de gestion des 4 logements du contingent communautaire dans l'opération d'acquisition amélioration du 27/29/31 rue Trevet réalisée par l'OPH d'Aubervilliers**

A l'unanimité.

Approuve et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative aux 4 logements du contingent communautaire dans l'opération d'acquisition amélioration du 27/29/31 rue Trevet à Aubervilliers réalisée par l'OPH d'Aubervilliers.

**QUESTION N° 261 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM**

**OBJET : Revalorisation du tarif des concessions et droit d'occupation au caveau provisoire du cimetière communal.**

A l'unanimité.

Adopte les tarifs du Cimetière Communal, avec, à titre informatif, la répartition entre la commune, le Centre Communal d'Action Sociale et la maison de retraite.

<b>CONCESSIONS</b>				
<b>DUREE</b>	<b>REPARTITION</b>			<b>TARIFS 2009 arrondis</b>
	<b>COMMUNE 10/15</b>	<b>C.C.A.S. 3/15</b>	<b>MAISON DE RETRAITE 2/15</b>	
<b>10 ans</b>	60,00 €	18,00 €	12,00€	90,00 €
<b>30 ans</b>	189,33 €	56,80 €	37,87 €	284,00 €
<b>50 ans 2m</b>	558,67 €	167,60 €	111,73 €	872,00 €
<b>50 ans 3m</b>	608,00 €	182,40 €	121,60 €	949,00 €
<b>COLUMBARIUM</b>				
<b>DUREE</b>	<b>REPARTITION</b>			<b>TARIFS 2009 arrondis</b>
	<b>COMMUNE 10/15</b>	<b>C.C.A.S. 3/15</b>	<b>MAISON DE RETRAITE 2/15</b>	
<b>10 ans</b>	171,33 €	51,40 €	34,27 €	257,00 €
<b>15 ans</b>	256,67 €	77,00 €	51,33 €	385,00 €
<b>CAVEAU PROVISOIRE</b> (tarif à la journée)				5,00 €

Les présents tarifs entreront en application au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et seront imputés au budget communal.

---

**QUESTION N° 262 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM**

**OBJET : Plan local d'application de la charte nationale d'insertion des projets de rénovation urbaine d'Aubervilliers. Vilette et quartiers Nord, et du PRU intercommunal Aubervilliers/Saint-Denis : Cristino Garcia Landy**

A l'unanimité.

Approuve les termes du plan local d'application de la charte nationale d'insertion des projets de rénovation urbaine d'Aubervilliers : Vilette Quatre Chemins et Quartiers Nord, et du PRU intercommunal Aubervilliers/Saint Denis : Cristino Garcia Landy et autorise le maire à le signer ainsi que toute autre pièce afférente.

---

**QUESTION N° 263 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**

**OBJET : Concession de logement de fonction aux directeurs - instituteurs, pour l'année scolaire 2008/2009**

A l'unanimité.

Est décidée la mise à disposition d'un logement de fonction aux directeurs/instituteurs dont les noms figurent sur l'état annexe à la présente délibération pour l'année scolaire 2008 – 2009 (du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009).

Les prestations accessoires au logement (Eau – Gaz – Electricité – Chauffage) restent à la charge des bénéficiaires suivant les barèmes de l'arrêté préfectoral du 19 août 1953, et de la circulaire n° VI 6934 du 23 janvier 1969 de Monsieur le Ministre de l'Education en application du Décret 62-1477 du 27 novembre 1962 pour des compteurs collectifs. Pour les compteurs individuels et charges des logements, les sommes sont recouvertes auprès des bénéficiaires.

---

**QUESTION N° 264 - RAPPORTEUR Sylvain ROS**

**OBJET : Avis du Conseil Municipal portant sur la sortie de la commune de Noisy-le-Grand du Syndicat Intercommunal de traitement des ordures ménagères de la Seine-Saint-Denis (SITOM 93)**

A l'unanimité.

Donne un avis favorable au retrait de la commune de Noisy-le-Grand du SITOM 93.

**QUESTION N° 265 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Garantie d'emprunt accordée à la Caisse des Ecoles dans le cadre de la restructuration du centre de loisirs d'Asnières -sur-Oise**

A l'unanimité.

La commune d'Aubervilliers accorde sa garantie à la Caisse des Ecoles pour le remboursement d'un emprunt de 200 000 € à contracter auprès de la Société Générale afin de financer les travaux de réhabilitation du centre de loisirs à Asnières sur Oise.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

**Durée totale de l'emprunt 20 ans**

Phase de mobilisation : 3 mois

Phase d'amortissement :

- durée : 20 ans
- Taux fixe : 6,05%
- Echéances : annuelles
- Amortissement constant en annuité (capital et intérêts) ou constant en capital seulement
- Calcul des intérêts : Exact

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt à hauteur de 200 000 €.

L'organisme prêteur tiendra informé la commune d'Aubervilliers annuellement du montant principal et des intérêts restant à courir.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Société Générale adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage à créer, pendant toute la durée du prêt en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Société Générale et la Caisse des Ecoles et à signer la convention de garantie d'emprunt.

---

**QUESTION N° - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM**

**OBJET : Rapport des représentants du conseil municipal aux conseils d'administration de la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT. Année 2007.**

Prend acte de la communication du rapport des conseils d'administration de la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT, pour l'année 2007, présenté par Monsieur Hedjem, représentant du conseil municipal

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21 H 30